

Règlement Appel à Startups Transition EnergiTech by Le Bivouac

L'Appel à Startups Transition EnergiTech by Le Bivouac est organisé par le GIP Quartier Numérique Clermont Auvergne – accélérateur de startups du Numérique basé au 59 Boulevard Léon Jouhaux 63100 Clermont-Ferrand

Cet appel à startups rassemble les sponsors principaux suivants :

ENGIE Cofely Auvergne, ENEDIS Auvergne, Dalkia groupe EDF, GRDF Centre, Caisse d'Épargne et des Prévoyance d'Auvergne et du Limousin.

Article 1 : Objet

L'objectif de l'appel à startups est d'identifier de jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de développement afin de leur permettre d'accéder à un écosystème favorable à leur développement, leur permettant un accès facilité à des débouchés marché (via les sponsors), à des expertises, à des mentors, à des événements, à un réseau de partenaires, dans un lieu propice à l'innovation, tout en leur proposant un suivi au plus proche de leurs besoins.

Article 2 : Offre du Bivouac

Le Bivouac propose un programme d'accélération dont le but d'accompagner les startups afin de d'accélérer leur croissance sur une période allant jusqu'à 18 mois. Cette offre est construite sur plusieurs piliers :

- L'accès au réseau de membres fondateurs et de partenaires du Bivouac, ainsi que les sponsors des appels à startups (marché)
- L'accès aux experts référencés au Bivouac, (expertise)
- L'accès aux événements du Bivouac et de ses membres (communication)
- L'accès à un réseau de financeurs (financement)
- L'accès à un des mentors et aux acteurs de l'innovation en région (écosystème)

Le Bivouac, c'est le camp de base du numérique en Auvergne pour un rayonnement national et international. Plusieurs offres d'hébergement sont possibles au sein du Bivouac :

- Bureaux fermés
- Co-working

L'offre Boost by Le Bivouac est l'offre dédiée à l'accélération. Elle prévoit un accompagnement constitué d'un contact hebdomadaire, d'une réunion mensuelle avec un startup manager et une revue semestrielle, de mises en relation avec des experts, de préparation de rendez-vous de financement, d'événements, d'ateliers et de la mise en relation avec un mentor. Elle est facturée 250 € HT par mois aux startups. Elle n'inclut pas l'immobilier.

Article 3 : Eligibilité

Cet appel à candidature s'adresse à tous les entrepreneurs, dont la société est immatriculée au RCS (K-Bis à fournir à la signature de la convention d'accompagnement) et remplissant les conditions suivantes :

- Concept prouvé et prototype ou MVP (Minimum Viable Product) confronté auprès d'utilisateurs > produit ou service existant
- Business model et marketing mix définis
- Stratégie de financement définie avec une trésorerie positive dans les 6 premiers mois.
- Startup implantée dans la Région, c'est-à-dire avec une activité réelle sur ce territoire, ou avec un plan de développement prévoyant l'implantation et le développement d'une équipe au Bivouac.

Article 4 : Critères de sélection

- Pertinence des entrepreneurs et de leur équipe pour mener une politique de croissance
- Adéquation avec les sponsors de l'appel à startups
- Potentiel de croissance business
- Pertinence du Bivouac dans le besoin de la startup
- Potentiel de création de valeur pour le territoire

Article 5 : Dépôt des dossiers de candidature

Les candidatures sont à déposer directement sur l'interface disponible en ligne, sur le site <http://boost.lebivouac.com>.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte par le Comité de Sélection.

Article 6 : Calendrier

Dépôt des candidatures : du 7 novembre au 21 décembre 2018

Pré-sélection : le 16 janvier 2019 Les startups présélectionnées seront conviées à un séminaire de sélection pour rencontrer les sponsors principaux de l'appel à startups

Sélection : journée de séminaire à Clermont-Ferrand le 6 février 2019

Article 7 : Modalité de l'hébergement

L'hébergement au sein du Bivouac est disponible sous deux formes :

- Location de bureaux fermés au tarif de 14€HT par mois par m²
- Accès aux espaces de co-working du Bivouac au tarif de 20€ HT par personne par jour

Ces tarifs incluent la mise à disposition du mobilier, du réseau Internet (wifi et filaire), d'imprimantes multifonctions, l'accès aux espaces communs et aux salles de réunion du Bivouac

Article 8 : Confidentialité

L'ensemble des personnes impliquées dans le processus de sélection, ayant un accès aux éléments fournis par les candidats dans leur dossier, sont soumises à des contraintes de confidentialité dans le cadre du Bivouac.

Article 9 : Engagements du candidat

Tous les candidats à l'appel à startups s'engagent à : - Accepter sans réserve le présent règlement - Garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature –choisir l'une des deux formes d'hébergement proposées par Le Bivouac – Participer aux sessions de recrutement - Autoriser Le Bivouac à utiliser et diffuser leurs images (via des supports papier et internet). Ils acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion d'évènements organisés au Bivouac, auxquels ils participeraient. Tout dossier illisible, incomplet, portant des indications d'identité ou d'adresse fausses sera considéré comme nul.

Les startups sélectionnées pour rentrer dans le programme d'accélération du Bivouac s'engagent à fournir le reporting demandé dans le cadre du suivi hebdomadaire, à participer aux réunions mensuelles de suivi ainsi qu'à la revue semestrielle.

Le Bivouac et ses partenaires ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par le candidat. Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78 – 17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations communiquées auprès du Bivouac. Le dépôt d'un dossier à cet appel à startups implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement. En cas de force majeure, Le Bivouac se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler cet appel à startups sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Le présent règlement est à disposition de tous sur le site : <http://boost.lebivouac.com>